

# *Un nouveau pas sur la voie de la paix en Colombie*

---



Par: Guillermo Alvarado

Le processus de paix en cours entre le gouvernement colombien et les Forces Armées Révolutionnaires/Armée du Peuple, FARC/AP, vient de faire un nouveau pas en avant. La Cour constitutionnelle a donné son feu vert à la tenue d'un plébiscite. Il s'agit de tester l'approbation populaire des accords de paix entre le gouvernement et la principale organisation de la guérilla en Colombie.

La consultation aura lieu après la signature des accords définitifs de paix, d'après la stratégie tracée par les négociateurs réunis à La Havane depuis 2012. Une stratégie qui veut que rien n'est décidé jusqu'à ce que tout soit décidé.

Une fois les accords de paix signés, le président Juan Manuel Santos demandera formellement l'autorisation pour l'organisation du référendum. Les 34 millions 700 mille Colombiens bénéficiant du droit de vote, seront alors convoqués aux urnes. Ce chiffre comprend les Colombiens qui résident à l'étranger.

Un plébiscite et une seule question. Les Colombiens doivent répondre s'ils donnent leur approbation aux accords définitifs de paix. Pour le succès de la consultation, il suffit qu'au moins 13% des électeurs votent pour une option ou pour l'autre. Autrement dit, il faut quelque 4 millions de voix, et bien entendu la supériorité en nombre d'une option sur l'autre.

Avant, le gouvernement a l'obligation de diffuser la teneur des accords dans les plus larges couches de la population colombienne. L'exécutif devra même présenter une traduction aux Colombiens qui ne parlent pas espagnol et donner des facilités aux mal-voyants, aux aveugles et aux illettrés pour qu'ils comprennent la teneur des accords.

Le vote doit se tenir un mois après la signature des accords définitifs et dans les quatre mois qui la suivront.

La campagne doit se borner strictement à promouvoir le oui ou le non, sans aucun autre contenu politique.

L'une des restrictions de ce genre de consultation est que les résultats ne sont contraignants que pour le président de la République. Si le oui l'emporte sur le non, le président devra entreprendre toutes les actions pour la mise en application des accords.

Le oui mènera tout ce qui aura été négocié et décidé au rang de la Constitution. L'approbation populaire garantira automatiquement l'application des accords indépendamment de la volonté de l'exécutif.

Le 23 juin à La Havane, date de la signature du cessez-le-feu bilatéral entre le gouvernement et la guérilla, cette dernière s'est toutefois engagée à respecter les décisions découlant de la Cour constitutionnelle.

Piedad Cordova, ex-sénatrice et l'une des artisanes des négociations, a assuré que la campagne en faveur du oui lancée par les secteurs de gauche a pour but de réduire ceux qui s'opposent à la paix car ils tirent profit de la guerre.

Le chemin vers la paix aura d'autres écueils après la conclusion des accords entre le gouvernement et les FARC/AP.

Il a des questions épineuses dont les négociations avec l'Armée de Libération Nationale, seconde force de la guérilla, la lutte contre le trafic de stupéfiants et contre les bandes armées irrégulières ainsi que le démantèlement des bases militaires étasuniennes en Colombie. Ces dernières, surtout, menacent la stabilité de la Colombie et de toute la région.

---

<https://www.radiohc.cu/fr/especiales/comentarios/100760-un-nouveau-pas-sur-la-voie-de-la-paix-en-colombie>



**Radio Habana Cuba**